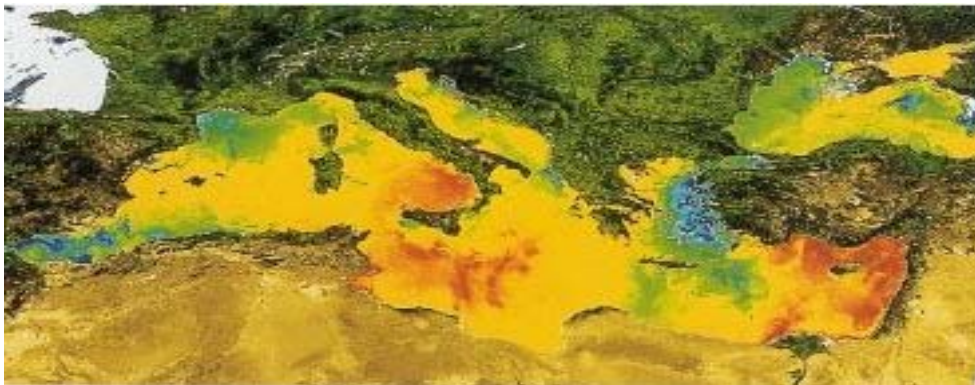




PARTENARIAT EURO-MED

JORDANIE

**Programme Indicatif National
2005-2006**



I. RÉSUMÉ

1. INTRODUCTION

Le fil conducteur de la programmation 2005-2006 a été le document de stratégie de la Commission pour la coopération financière avec la Jordanie (CSP) 2002-2006, ainsi que les éléments d'encadrement politique récents, définis notamment par la Nouvelle Politique de Voisinage. Les priorités du nouvel exercice de programmation ont tenu compte de l'agenda de réformes des autorités jordaniennes, des progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord d'association et des expériences acquises de la coopération passée. Vu que la révision à mi-parcours du CSP coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il a été décidé d'exprimer les ajustements du CSP directement par le biais du programme indicatif national (PIN). C'est pourquoi le CSP 2002-2006, qui tient compte des recommandations de la révision à mi-parcours, continue d'être valable pour la période 2005-2006.

2. ORIENTATIONS DU DOCUMENT DE STRATÉGIE ET DU PIN 2002-2004

Le document de stratégie (CSP) pour la Jordanie adopté en 2001 a établi le cadre stratégique de la coopération offerte par l'UE pour la période 2002-2006. La stratégie communautaire définie dans le CSP est axée sur trois objectifs principaux : (1) promouvoir la mise en œuvre efficace de l'Accord d'association UE-Jordanie, (2) aider la Jordanie à relever les défis sociaux, économiques et institutionnels et (3) accompagner le processus de transition nécessaire pour moderniser le pays.

Sur la base de ces trois objectifs principaux, le Programme indicatif national 2002-2004 a identifié les cinq priorités suivantes pour un budget indicatif total de 142 M€ :

- Promotion des échanges commerciaux et renforcement des institutions en appuyant la mise en œuvre de l'Accord d'association et le développement régional dans la zone économique spéciale d'Aqaba (ASEZA).
- Soutien au développement d'un cadre macroéconomique stable et aux réformes économiques en appuyant les réformes favorisant la libéralisation des échanges commerciaux et du secteur financier ainsi que la modernisation industrielle.
- Promotion des réformes sociales et développement des ressources humaines.
- Développement des infrastructures et soutien à une participation accrue du secteur privé dans le secteur de l'eau.
- Renforcement du pluralisme, des droits humains, de la société civile et de l'état de droit.

3. RÉVISION À MI-PARCOURS

3.1 Préambule

Les documents de stratégie par pays (CSP) sont conçus comme des instruments servant à guider, gérer et réviser les programmes d'aide communautaire. Ce sont des outils essentiels de gestion destinés à assurer que l'aide extérieure reflète les priorités et objectifs de la politique communautaire. La finalisation de la première génération de CSP pour la région MED a eu lieu en décembre 2001.

En vue d'améliorer continuellement la qualité des CSP, le Conseil a adopté en mars 2003 des conclusions sur l'utilisation du cadre commun pour les CSP¹. Dans ces conclusions, le Conseil invite la Commission à entreprendre une révision à mi-parcours (MTR) pour chaque CSP conformément aux règles existantes et fixe les orientations majeures pour l'examen des CSP. Quatre paramètres ont été identifiés comme points de référence de base pour l'examen, à savoir : (1) nouveaux développements dans le pays, (2) nouveaux objectifs ou engagements politiques communautaires, (3) résultats et performance et (4) enseignements tirés et amélioration potentielle.

En ce qui concerne la région MED, la conclusion générale est qu'il n'y a pas lieu de procéder à une révision approfondie, en raison du contenu plutôt général des CSP/RSP 2002-2006 et de leur adoption récente. Les révisions mineures dans les CSP se rapportent à des secteurs déjà identifiés correspondant aux nouveaux engagements ou objectifs politiques communautaires (*voir infra*). Comme la MTR coïncide avec l'exercice de programmation 2005-2006, il a été décidé d'exprimer les ajustements des CSP/RSP par le biais du programme indicatif national/régional.

3.2 Contexte général du pays depuis 2001

Depuis 2001, des événements imprévus ont affecté la situation générale en Jordanie.

La Jordanie a été le pays le plus exposé à la guerre en Iraq. La guerre a eu un lourd impact économique et social sur la Jordanie, en affectant négativement la balance des paiements, en faisant augmenter le déficit de la balance des opérations courantes et en contribuant à la déstabilisation budgétaire. D'une façon générale, la Jordanie a consolidé son profil politique international dans la région avec le rôle qu'elle a joué dans le processus de paix au Moyen-Orient.

Malgré l'instabilité politique et économique enregistrée dans le monde et dans la région du Moyen-Orient, la Jordanie a pu entreprendre d'importantes réformes politiques, économiques et sociales. Le plan "Jordan first", le "Plan de transformation sociale et économique" et le "Plan économique et social national" donnent une nouvelle impulsion au processus de modernisation, de démocratisation et de libéralisation en Jordanie, conformément à la stratégie de la CE. La Jordanie a aussi adopté des étapes importantes pour moderniser son cadre législatif et réglementaire, visant à créer un environnement réglementaire plus propice à l'investissement en soutien au développement du secteur privé, conformément aux exigences de l'OMC, préparant la libéralisation du commerce avec l'UE et les autres partenaires.

Les élections qui ont eu lieu en 2003 et la constitution d'un nouveau Parlement ont été des étapes décisives dans la normalisation de la vie démocratique dans le pays. Durant la même année, la Jordanie a également réitéré son engagement à travailler activement à la promotion et protection des droits de l'homme et des principes démocratiques.

Dans les années passées, la Jordanie a poursuivi une stratégie dynamique de libéralisation des échanges commerciaux. Depuis 1998, la Jordanie fait partie de la grande zone arabe de libre échange (GAFTA), en signant des accords bilatéraux de libre échange avec la plupart des

¹ Conclusions du Conseil sur le rapport d'avancement concernant l'utilisation du cadre commun pour les documents de stratégie par pays, adoptées par le Conseil Affaires générales et Relations extérieures le 18 mars 2003.

pays de la région. En 2000, la Jordanie est devenu membre de l'OMC, et a signé des accords bilatéraux de libre échange avec l'AELE en 2001, et avec l'UE et les USA en 2002.

Dans le domaine du dialogue régional et de la coopération au niveau sous-régional, l'UE a salué la conclusion et la signature, à Amman en janvier 2003, de l'Accord d'Agadir, qui prévoit la mise en place d'un système de libre-échange entre la Jordanie, le Maroc, la Tunisie et l'Égypte d'ici 2006, et constitue une étape importante vers la création d'une zone euro-méditerranéenne de libre-échange. L'entrée en vigueur de cet accord renforcera la dimension Sud-Sud du partenariat euro-méditerranéen.

En outre, la Jordanie a aussi intensifié l'application des politiques orientées vers l'exportation, notamment par la création d'une zone franche spéciale (QIZ) et l'établissement d'une zone économique spéciale à Aqaba (ASEZ). La Jordanie s'est également engagé à une libéralisation progressive du secteur des services, ainsi qu'elle l'a démontré lors du processus d'adhésion à l'OMC, ainsi que durant les négociations du GATS. En tant qu'économie tournée vers les services, la Jordanie espère que la libéralisation du secteur des services permettra de promouvoir des flux accrus d'investissements directs étrangers.

Cependant, malgré les résultats macroéconomiques encourageants, le développement social est resté à la traîne, et les taux de pauvreté et de chômage continuent d'être élevés (11,6% et 15% respectivement). En outre, la qualité et l'efficacité des services publics essentiels n'atteignent pas les niveaux désirés, particulièrement dans les zones rurales et éloignées. En 2002, les investissements privés ont connu une croissance négligeable à cause de la lenteur de réalisation de grands projets de développements et programmes de privatisation qui ont nécessité, à leur tour, de gros investissements publics, surtout en infrastructures, en vue d'attirer les volumes souhaités de capitaux privés.

Les Jordaniens ont bien accueilli les communications de l'UE concernant la nouvelle politique de voisinage dans une Europe élargie et sur la nouvelle impulsion à donner aux actions dans le domaine des droits de l'homme dans la zone méditerranéenne. Compte tenu de son engagement en faveur des réformes économiques, sociales et politiques, la Jordanie est bien placée pour conduire des efforts régionaux en vue de la mise en œuvre de la nouvelle politique de voisinage et la promotion des droits humains.

3.3 Nouvelles politiques/initiatives de l'UE

Au cours de l'exercice 2002-2003, un certain nombre d'orientations politiques ont été adoptées par la Commission, orientations qui auront un impact important sur nos relations avec les partenaires méditerranéens dans un avenir proche. Particulièrement significative est la communication sur "*l'Europe élargie - Voisinage : un nouveau cadre pour les relations avec nos voisins de l'Est et du Sud*" qui établit un nouveau cadre pour nos relations avec la Méditerranée du Sud durant la prochaine décennie. La communication note l'interdépendance croissante entre l'UE et ses partenaires voisins en termes de stabilité, de sécurité et de développement durable. Dans la **nouvelle politique de voisinage** suggérée, la communication propose qu'au cours de la prochaine décennie, l'Union devrait s'employer à créer, en partenariat avec ses voisins du Sud, un espace de prospérité et de bon voisinage - un "cercle d'amis" - avec lequel l'UE entretiendra des relations étroites et pacifiques fondées sur la coopération. Cette nouvelle politique vise à développer le cadre de coopération instauré par l'Accord d'association dans le but de renforcer notre partenariat et de rapprocher nos voisins de l'UE. En contrepartie des progrès concrets accomplis dans le respect des valeurs communes

et la mise en œuvre effective des réformes politiques, économiques et institutionnelles, l'Union pourra offrir à tous les pays voisins la perspective d'une participation au marché intérieur. La nouvelle politique de voisinage étend et développe le contenu des objectifs spécifiques définis dans les dispositions de l'Accord d'association et peut faciliter la poursuite de l'intégration et de la libéralisation afin de promouvoir la libre circulation des personnes, des biens, des services et les capitaux (les quatre libertés). En outre, pour la période allant jusqu'en 2006, les pays de la Méditerranée du Sud seront invités à participer activement aux Programmes de voisinage MEDA en cours d'élaboration, visant au renforcement de l'impact de la coopération transfrontalière avec les pays méditerranéens de l'Union.

D'autres orientations politiques importantes concernent : l'assistance technique en matière de commerce et le sommet de Doha, les questions de JAI, la promotion d'une meilleure gouvernance, des droits de l'homme et de la démocratisation dans la région MED, et les initiatives environnementales convenues au sommet de Johannesburg sur le développement durable.

Le lancement du nouveau Round de l'OMC - **l'agenda de Doha** - comporte à la fois de nouvelles ouvertures du marché et la définition de règles supplémentaires, soutenues par l'engagement d'accroître sensiblement l'assistance aux pays en développement en vue de renforcer leurs capacités. L'objectif principal du nouveau round est de soutenir l'intégration des pays en développement dans le système du commerce mondial d'une manière qui les aidera à combattre la pauvreté.

Les conclusions du Conseil de Tampere (1999), Santa Maria Da Feira (2000) et Séville (2002) ont défini une politique commune concernant l'intégration des questions de **justice et affaires intérieures** dans la politique extérieure de l'UE. Le plan d'action adopté à Valence (2002), en plus de la déclaration de Barcelone, fournit des orientations supplémentaires pour la coopération renforcée dans la région MED, notamment dans trois secteurs principaux : migration, réforme de l'appareil judiciaire et lutte contre la criminalité.

Une **meilleure gouvernance, la promotion de la démocratie et le respect des droits de l'homme** constituent des objectifs majeurs de la politique extérieure de l'UE. En conformité avec les conclusions du rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, la Commission a récemment adopté une communication intitulée "*Donner une nouvelle impulsion aux actions menées par l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation, en coopération avec les partenaires méditerranéens*" qui vise à maximiser l'efficacité des instruments à la disposition de l'UE et de ses partenaires méditerranéens dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratie. La communication définit des orientations de travail en vue de promouvoir les droits de l'homme et les libertés fondamentales en coopération avec les partenaires méditerranéens. Elle propose dix recommandations concrètes pour améliorer le dialogue politique entre l'UE et ses partenaires méditerranéens ainsi que la coopération financière de l'UE sur les questions des droits de l'homme. Leur mise en œuvre sera améliorée par trois niveaux de complémentarité : entre le dialogue politique et l'assistance financière, entre le programme MEDA et l'assistance fournie dans le cadre de l'initiative européenne pour la démocratie et les droits de l'homme (IEDDH), et finalement entre les dimensions nationales et régionales.

Un engagement global en faveur de la cause du **développement durable** a été réitéré au sommet de Johannesburg sous forme d'un programme ambitieux et pragmatique, avec des objectifs clairs et mesurables démontrant l'importance croissante des **questions**

environnementales dans la réalisation des objectifs de développement pour le millénaire (*Millenium Development Goals*). Les secteurs clés pour l'action de l'UE sont l'eau et l'énergie. À Johannesburg, l'UE a lancé deux partenariats, l'un sur l'eau et l'assainissement, l'autre sur l'énergie pour les pauvres. L'initiative européenne dans le secteur de l'eau ("*Water for Life*") coordonne les mécanismes de financement existants en mettant un accent particulier sur trois paramètres : approvisionnement, assainissement et gestion intégrée des ressources. À l'heure actuelle, des conséquences concrètes sont attendues, en ce qui concerne les pays méditerranéens, dans le cadre de l'instrument de financement existant (c'est-à-dire MEDA). La programmation pour 2005-2006 prévoit une opération spécifique dans le domaine environnemental, liée en particulier à la réforme du secteur de l'eau en Jordanie.

Sur la base des considérations précédentes, il y a lieu de conclure que les nouvelles politiques de l'UE ont été prises en compte dans l'exercice de programmation 2005-2006 et que tous les domaines mentionnés sont couverts par la réponse stratégique contenue dans le CSP 2002-2006 pour la Jordanie.

3.4 Résultats, faiblesses, enseignements tirés et améliorations

La Jordanie montre un grand engagement en faveur du renforcement de la coopération avec l'UE en vue de la réalisation d'objectifs communs et est de loin le pays qui affiche les meilleures performances en ce qui concerne l'utilisation des fonds MEDA, avec 68% des engagements déboursés. Le succès de la plupart des programmes d'assistance de la CE est due à la position avancée de la Jordanie dans la mise en œuvre de l'Accord d'association, à sa capacité d'absorption et à son engagement en faveur du processus de Barcelone (libéralisation des échanges commerciaux et réformes économiques correspondantes).

L'Accord d'association a créé un cadre pour promouvoir l'instauration d'un environnement habilitant pour les acteurs économiques, avec une approche équilibrée pour traiter adéquatement les effets sociaux des réformes économiques.

Dans l'UE comme en Jordanie on est très intéressé à faire le point sur les progrès importants accomplis au cours des dernières années en termes de modernisation et de réforme économiques en vue d'atteindre des objectifs plus ambitieux dans notre partenariat.

Cependant, l'instabilité régionale neutralise souvent les résultats des efforts de la Jordanie. Le fait que l'on ne soit pas parvenu à appliquer la feuille de route pour le Moyen-Orient et à établir un régime stable dans la région laisse planer un nuage d'incertitude sur la Jordanie, ce qui pourrait y entraver le développement et la croissance économiques. Or, une telle croissance est nécessaire pour absorber l'offre grandissante de main-d'œuvre sur le marché du travail, la population jordanienne étant l'une de celle qui croît le plus rapidement dans le monde arabe (face à un taux de chômage de 15%, selon une estimation conservatrice).

4. PROGRÈS DE L'ACCORD D'ASSOCIATION

L'entrée en vigueur le 1er mai 2002 de l'Accord d'association (signé par les Jordaniens en 1997), a ouvert dans les relations entre l'Union européenne et la Jordanie une nouvelle dimension de coopération renforcée dans les sphères politique, économique et sociale. L'excellente qualité des relations bilatérales et l'importance attachée par les deux parties au maintien de solides relations se reflètent en particulier dans les visites effectuées par des

représentants de haut rang de l'UE en Jordanie et par des membres hauts placés du gouvernement de la Jordanie dans l'UE.

Les réunions du Conseil d'association tenues en octobre 2001 et en octobre 2003 ont consolidé les efforts de développement des relations bilatérales et fait le point des progrès réalisés dans la mise en œuvre de l'Accord d'association.

Des efforts significatifs ont été déployés dans le but de faire avancer rapidement le processus d'association. Après la première année de mise en œuvre de l'Accord d'association et du programme de soutien à cet accord, inclus dans le PIN pour 2002-2004, les résultats ne se sont pas encore pleinement traduits par une augmentation de la prospérité et de la croissance. Le défi à relever par la Jordanie et l'UE, comme l'a précisé le dernier Conseil d'association UE-Jordanie, est de rendre l'Accord d'association tangible pour les populations de la Jordanie et de l'UE, en faisant en sorte que les efforts de réforme économique et législative se traduisent par des gains de prospérité et de croissance. Cela requiert une accélération des réformes et un développement substantiel des investissements et des échanges commerciaux.

Afin d'atteindre cet objectif, la Jordanie et l'UE ont créé des sous-comités qui aideront à accélérer la mise en œuvre de l'Accord d'association dans un certain nombre de domaines prioritaires, incluant le commerce, les investissements, l'énergie, les transports, la recherche et le développement technologique.

5. PRIORITÉS DU PIN 2005-2006

L'enveloppe financière totale allouée à la Jordanie pour 2005-2006 est de 110 M€.

L'UE comme la Jordanie sont très soucieuses de faire le point sur les progrès importants accomplis au cours des dernières années en termes de modernisation et de réforme économiques afin de poursuivre des objectifs plus ambitieux dans notre partenariat.

Dans ce contexte, la coopération financière entre la CE et la Jordanie joue un rôle important en appuyant des activités qui contribuent à la réalisation de nos objectifs communs.

Face à de nouveaux défis, le gouvernement jordanien a entrepris un large éventail de réformes visant à stimuler et soutenir la croissance économique dans le pays et à réduire la pauvreté et le chômage. Dans le domaine politique, le gouvernement veut se concentrer sur quatre priorités: le développement d'une presse indépendante, la promotion du rôle politique et économique des femmes, la réforme de la loi électorale et du système de partis politiques et le développement d'un système judiciaire indépendant. Dans le domaine économique, le Programme jordanien de transformation économique et sociale (SETP) lancé en 2002 et le Plan social et économique national (NSEP) adopté plus récemment définissent les principaux objectifs de l'agenda du gouvernement pour les prochaines années. Les réformes devraient porter sur la législation, les politiques et le cadre réglementaire afin d'améliorer le climat des affaires et développer les investissements privés pour permettre au secteur privé de jouer un rôle moteur dans le développement. D'un autre côté, il importe d'améliorer la qualité de vie de tous les Jordaniens à l'aide d'un certain nombre de réformes dans les secteurs de l'éducation, de la santé, du développement rural et des services publics essentiels.

La CE salue les réformes entreprises par le gouvernement jordanien en vue d'accomplir de réels progrès dans le domaine socio-économique. Les réformes sont conformes aux priorités énoncées dans le document de stratégie pour la Jordanie pour 2002-2006 et dans l'initiative récente concernant la nouvelle politique de voisinage.

Par conséquent, la future assistance bilatérale de la CE pour 2005-2006 devrait aider la Jordanie à poursuivre son agenda de réforme. Son objectif, approuvé de part et d'autre, coïncide avec les buts de la Jordanie qui sont d'enclencher une croissance soutenue, pour créer des emplois et réduire durablement la pauvreté. Les efforts de libéralisation des réglementations et de réforme législative, conformément aux dispositions de l'Accord d'association, doivent être vigoureusement poursuivis, car un environnement favorable aux investissements et au commerce est une condition préalable à un solide développement économique.

Comme prévu dans le NSEP, il importe de développer les compétences et d'améliorer les capacités technologiques de la main-d'œuvre jordanienne afin d'aider les secteurs industriels à accroître leur compétitivité pour pouvoir affronter la concurrence européenne et mondiale. À cet égard, l'UE peut offrir progressivement à la Jordanie un meilleur accès à l'espace de recherche européen dans le contexte de la nouvelle politique européenne de voisinage par le biais du 6^e programme-cadre de développement de la recherche et de la technologie (RDT). L'objectif ici est d'augmenter le potentiel d'innovation de l'industrie et de la main-d'œuvre jordanienne afin d'ouvrir de nouvelles perspectives aux exportations jordanienne sur le marché mondial. Une industrie mieux équipée du point de vue technologique et opérant dans un environnement législatif plus favorable attireront davantage d'investissements étrangers. Il ne faudra pas non plus oublier la recherche fondamentale et en particulier ses applications au secteur industriel.

La progression rapide de la réforme économique doit se traduire par des avantages économiques pour la population en général. Cependant, les pauvres et quasi-pauvres ne seront pas en mesure de tirer des bénéfices d'une société en mutation. C'est pourquoi il est important de remédier à ce déséquilibre social et de promouvoir l'intégration de tous les Jordaniens dans le développement économique. Cela n'est réalisable qu'au moyen d'une stratégie nationale de réduction de la pauvreté et d'une stratégie de création d'emplois.

Enfin, tous ces efforts risquent de rester vains si la réforme politique n'est pas poursuivie avec détermination. Il est impossible de parvenir à une société prospère si les femmes et les jeunes ne participent pas pleinement à la vie politique et économique du pays. Cela implique le respect des libertés fondamentales, des droits humains et de l'état de droit dans la vie économique et sociale. Le développement économique ne peut pas s'épanouir sans des pratiques de bonne gouvernance, permettant d'assurer des conditions de jeu équitables pour tous les acteurs économiques et protégeant les droits économiques et politiques de chaque individu. Le rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe identifie un certain nombre de déficits à combler - en matière de connaissances, d'accès des femmes aux responsabilités et de gouvernance - comme conditions préalables au développement économique dans la région.

La communication sur la nouvelle politique de voisinage va également de pair avec la promotion des droits de l'homme et de la démocratie, comme le stipule l'article 2 de l'Accord d'association. Les droits humains et la bonne gouvernance sont ainsi placés au cœur de notre dialogue politique.

5.1. FEMIP (BEI)

Dans le cadre du processus de Barcelone, la BEI a renforcé son partenariat financier avec les partenaires méditerranéens grâce à la création d'un instrument particulier: la facilité euro-med d'investissement et de partenariat (FEMIP - octobre 2002). Fin 2003, il fut décidé de renforcer le FEMIP par l'ajout de nouveaux instruments financiers et la modification de certaines questions organisationnelles, en vue d'augmenter les activités destinées au secteur privé et à la coopération avec les pays partenaires.

Il est prévu que sous FEMIP le volume annuel des prêts de la BEI dans l'ensemble des pays partenaires augmente progressivement de 1,4 à 2 milliards d'euros en 2006. Ces ressources sont destinées à soutenir une activité beaucoup plus large, et en priorité, le développement du secteur privé. Sont de première importance les projets dans le domaine de l'environnement, du capital humain et qui présentant un intérêt commun à l'Union et aux partenaires méditerranéens, ou renforcent la coopération "Sud-Sud". Le financement sur ressources propres sera complété, en amont et en aval, par des ressources budgétaires communautaires pour l'assistance technique. Ces ressources aideront à la préparation et à la mise en œuvre de projets d'investissement. En outre, la BEI continuera de faire un usage considérable des ressources de capital à risques pour le développement du secteur privé.

Parmi les priorités retenues, la BEI et la Commission ont conjointement fixé les objectifs suivants :

- La réduction de l'impact négatif de l'activité humaine sur l'environnement.
- L'alignement des normes environnementales avec les accords internationaux et les traités (directives européennes, Kyoto, etc.).
- Le développement du secteur privé.

Dans ces domaines, les prêts BEI sur ressources propres pourront être supportés par les bonifications d'intérêt (financées par des ressources budgétaires de l'EC).

II. CONTENU DU PROGRAMME INDICATIF NATIONAL

Le Programme indicative national (PIN) pour 2005-2006 constitue un complément au PIN précédent. Le document de stratégie pour 2002-2006 et les développements politiques récents fournissent le cadre stratégique pour la coopération financière avec la Jordanie. Ces développements concernent en particulier la communication de la Commission européenne sur la "nouvelle politique de voisinage", le rapport du PNUD sur le développement humain dans le monde arabe, le rapport de la Banque mondiale sur un meilleure gouvernance au Moyen-Orient et en Afrique du Nord, la communication de la Commission européenne sur le "renforcement des droits de l'homme et de la démocratie" dans les pays MEDA, les questions relatives aux migrations, à la justice et aux affaires intérieures et les résultats de l'agenda de Doha sur le développement durable et le sommet de Johannesburg sur l'environnement.

Le CSP 2002-2006 continue d'être valable pour la période 2005-2006. Cependant, la guerre récente en Iraq a affecté les perspectives de développement de la Jordanie et contribué à une réduction sensible de l'intérêt des investisseurs étrangers pour la Jordanie, en plus d'une détérioration marquée des revenus touristiques. De plus, la Jordanie reste fortement exposée à d'importants flux migratoires. La réforme du système judiciaire continue de revêtir une grande

priorité, de même que la lutte contre le crime organisé et le blanchiment de l'argent. La question de la prévention des conflits mérite de recevoir une attention particulière.

Sur la base des réformes entreprises par la Jordanie, la coopération financière de la CE pour 2005-2006 devrait se concentrer sur les quatre domaines prioritaires suivants :

- Promotion de la préparation à la nouvelle politique de voisinage et soutien à la mise en œuvre de l'Accord d'association.
- Appui au secteur social.
- Développement d'une société du savoir.
- Développement de la démocratie, des droits de l'homme et de la bonne gouvernance.

1. PROMOTION DE LA PRÉPARATION À LA POLITIQUE EUROPÉENNE DE VOISINAGE : RÉFORME LÉGISLATIVE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Le principal objectif de la politique européenne de voisinage est de promouvoir la stabilité et la prospérité au-delà des frontières de l'UE. Pour atteindre ce but, l'UE est prête à développer davantage avec ses voisins l'Accord d'association et offre un traitement préférentiel et des débouchés commerciaux à ceux qui veulent relever ce défi. La politique européenne de voisinage fournit le cadre approprié pour accompagner et appuyer les efforts de la Jordanie sur la voie de réformes politiques et économiques et d'une modernisation législative favorables au développement et à la croissance économiques.

Avec le Plan de transformation sociale et économique et le Plan social et économique national, le gouvernement jordanien souhaite lancer une nouvelle stratégie en vue d'accélérer la croissance économique et relever efficacement le niveau de vie et le bien-être de tous les Jordaniens. La politique européenne de voisinage sera mise en œuvre à l'aide d'un plan d'action qui sera élaboré conjointement par l'UE et la Jordanie et qui inclura des priorités communes dans cinq domaines : justice et affaires intérieures, réseaux de coopération, contacts interpersonnels, extension du marché intérieur et des échanges commerciaux. Ces domaines correspondent dans une large mesure aux priorités du gouvernement jordanien et à celles de l'Accord d'association.

Les objectifs du PIN soutiendront la mise en œuvre de l'Accord d'association dans les domaines prioritaires choisis dans le plan d'action pour préparer l'application de la politique européenne de voisinage. Cet objectif est défini d'une manière générale dans le PIN par le recours à deux instruments principaux :

- Le soutien à la mise en œuvre de l'Accord d'association.
- L'appui aux réformes économiques au moyen d'une facilité de réforme économique.

1.1 Soutien à la politique de voisinage par le biais de l'Accord d'association

a) Justification

Après l'entrée en vigueur de l'Accord d'association entre l'UE et la Jordanie, la CE a lancé en 2002 un programme de soutien à l'Accord d'association (programme SAA), dont l'objectif général était d'aider la Jordanie à appliquer cet accord, ce qui nécessiterait des ajustements législatifs et réglementaires, l'alignement des politiques et réglementations dans les différents

domaines ainsi que la mise à niveau des institutions jordaniennes afin que celles-ci puissent exécuter les réformes nécessaires.

Le programme SAA met à la disposition de la Jordanie l'expertise acquise en aidant d'autres pays voisins de l'UE à réformer leur cadre législatif afin d'améliorer leur environnement économique. L'UE et la Jordanie sont très intéressés à accélérer ce processus.

Dans le contexte de la programmation pour 2005-2006, la CE continuera à apporter son soutien à la Jordanie pour la mise en œuvre de l'AA. Les besoins politiques qui devront être traités à l'aide de cet instrument, seront progressivement définis conjointement par la Jordanie et l'UE à la lumière des expériences accumulées durant la mise en œuvre de l'Accord d'association et de la politique européenne de voisinage. En particulier, les sous-comités créés dans le cadre du Comité d'association représentent une opportunité de dialogue sur des domaines dans lesquels il importe de poursuivre la réforme législative et de définir les besoins à satisfaire par le programme SAA.

b) Objectifs spécifiques

L'objectif spécifique de l'Accord d'association II est de continuer à apporter un soutien aux autorités jordaniennes dans les domaines de l'Accord d'association choisis comme priorités dans le plan d'action pour la mise en œuvre de la politique européenne de voisinage. Ce programme couvrira des chapitres de l'Accord d'association non encore couverts par le programme de soutien à l'Accord d'association I. En particulier, le programme aidera à l'application de mesures législatives, administratives et institutionnelles devant permettre de tirer le maximum de bénéfices de cette nouvelle politique de voisinage dans les domaines suivants: justice et affaires intérieures, réseaux de coopération, relations interpersonnelles, extension du marché intérieur et des échanges commerciaux.

Dans les secteurs de l'énergie et des transports, l'accélération des réformes est essentielle. Pour le secteur énergie, la réforme du secteur de l'électricité revêt une importance particulière, de même que la promotion d'une gestion plus efficace de la demande énergétique et l'harmonisation des règles et standards avec ceux de l'Union européenne. Pour le secteur des transports, les réformes devront également couvrir tous les modes de transport de même que l'harmonisation des standards et les mesures relatives à la sécurité et la sûreté.

Ces domaines concordent dans une large mesure avec les priorités du gouvernement jordanien et avec celles de l'Accord d'association.

En outre, le programme devrait englober la coopération dans les domaines sociaux et culturels et le renforcement de l'état de droit et de la coopération judiciaire. L'amélioration du cadre législatif et réglementaire dans le domaine environnemental devrait être couverte également.

c) Description du programme

Le soutien à la mise en œuvre de l'Accord d'association comprendra l'apport d'assistance technique à moyen et court terme, l'échange de savoir-faire avec des homologues dans l'UE par le biais de jumelages avec des institutions communautaires et nationales de pays membres et par des types de formations plus traditionnels. Dans le contexte de la politique européenne de voisinage les opérations de jumelage revêtiront une importance particulière afin de renforcer la capacité administrative de la Jordanie grâce à des programmes de coopération

sous forme de partenariats entre des administrations publiques jordaniennes et un État membre de l'UE.

d) Résultats attendus

- Modernisation et alignement du cadre législatif et réglementaire du marché intérieur de la Jordanie sur celui de l'UE dans les quatre domaines principaux du plan d'action.
- Développement de la capacité institutionnelle de la Jordanie de créer et faire respecter un environnement législatif favorable au développement économique.
- Développement de la capacité de la Jordanie d'élaborer des stratégies et politiques nationales.
- Modernisation des procédures administratives et des méthodes organisationnelles.
- Mise en œuvre des dispositions de l'Accord d'association dans les domaines prioritaires du plan d'action.
- Instauration d'un environnement approprié pour permettre aux entreprises de relever les défis du libre-échange.
- Amélioration de l'environnement favorable aux investissements par l'élimination des barrières administratives et des procédures faisant obstacle aux investissements.
- Développement de la gestion d'aide de la CE en une unité de gestion de l'ensemble de l'aide, qui soit capable de gérer en particulier les opérations de jumelage financées dans le cadre d'autres programmes.

e) Indicateurs de performance

- Le cadre législatif et réglementaire prévu par ou relatifs à l'Accord d'association et aux règles de l'OMC est adopté et appliqué.
- Les structures administratives et judiciaires sont formées et équipées pour appliquer les nouvelles dispositions législatives et réglementaires.

f) Budget indicatif

15 M€.

1.2 La facilité de réforme sectorielle

a) Justification

Le développement économique dont a besoin la Jordanie pour pouvoir relever les défis qui se posent à elle nécessite, en plus de l'amélioration de l'environnement législatif, la mise au point d'une stratégie et d'un plan d'action visant à accroître la compétitivité de l'industrie et du secteur des services. Cet objectif requiert l'apport d'un soutien particulier pour : 1) moderniser les capacités de l'industrie et du secteur des services, 2) développer les compétences de la main-d'œuvre, 3) améliorer la capacité de gestion des industries, 4) améliorer l'accès au secteur privé pour accroître les ressources financières et 5) renforcer la capacité d'action politique du gouvernement, incluant la consolidation fiscale.

Pour faire face à ces défis, la Jordanie a entrepris une série de réformes intégrées dans un Plan d'action social et économique national 2004-2006. Ce plan visera en particulier à soutenir le dynamisme du processus socio-économique afin de parvenir à un développement durable tant au niveau microéconomique que macroéconomique.

Dans ce contexte, la CE aidera la Jordanie à relever les défis économiques posés par son processus de transformation et de modernisation en encourageant le développement du secteur privé, en créant l'environnement approprié pour promouvoir les investissements et développer des industries d'exportation.

b) Objectifs spécifiques

- **Soutien au développement du secteur privé/Développement du commerce.** Le gouvernement doit mettre sur pied une stratégie permettant d'écarter les principaux obstacles au développement du secteur privé et d'aider à renforcer la compétitivité de ce dernier. Cette stratégie inclura une sélection de domaines d'action prioritaires du gouvernement, les améliorations que le gouvernement entend entreprendre dans le cadre législatif, les programmes de soutien à ces domaines prioritaires et les incitations financières, fiscales et non fiscales. La facilité de réforme sectorielle du PIN soutiendra la mise en œuvre de cette stratégie. Le Programme jordanien de mise à niveau et de modernisation (**JUMP**) qui reprendra les activités de l'EJADA pourrait être l'un des éléments de cette stratégie. La consolidation fiscale et l'amélioration de la qualité et de l'efficacité des finances publiques doivent continuer à être traitées. La Jordanie doit développer un secteur industriel orienté vers l'exportation en renforçant les capacités nécessaires de production, d'innovation et de commercialisation. Le gouvernement doit mettre au point une stratégie de soutien pour les secteurs où il est possible de développer des capacités d'exportation. La stratégie du gouvernement doit cibler la qualité, la certification, l'innovation, le marketing, la compétitivité et les services. De nouveaux débouchés d'exportation devront être identifiés dans des secteurs non traditionnels. Il s'agira de trouver et d'exploiter des synergies avec le 6^e programme-cadre et nos coopérations en matière de recherche en finançant des actions innovatrices afin d'accroître le potentiel d'investissement.
- **Promotion des investissements.** Le potentiel de la Jordanie d'attirer des investissements étrangers doit être exploité en améliorant l'environnement législatif pour les investisseurs étrangers et en développant une stratégie apte à attirer les investisseurs étrangers. Non moins importante est la nécessité de mobiliser les capacités nationales d'investissement en développant le secteur financier ainsi qu'en encourageant l'entrepreneuriat.

c) Description du programme

Un appui sectoriel sera fourni à une stratégie nationale de développement industriel. Une partie du budget pourra être réservée pour appuyer l'élaboration d'une telle stratégie. Les fonds mis à disposition par la CE au titre de ce programme seront déboursés par tranches et sur la base d'un catalogue d'indicateurs et de résultats convenus avec les autorités jordaniennes.

d) Résultats attendus

Dans le domaine de la promotion de investissements :

- Élaboration d'une stratégie nationale de promotion des investissements.
- Augmentation de la proportion des investissements étrangers directs (IED).
- Mobilisation de l'investissement national.
- Amélioration de la structure des investissements.

- Développement de secteurs innovants.
- Mise sur pied d'un organisme de promotion des investissements.
- Élaboration de normes pour les produits.

Dans le domaine du développement du commerce et des exportations :

- Élaboration d'une stratégie de promotion des industries d'exportation.
- Augmentation de la part des exportations dans la production du secteur industriel.
- Création ou renforcement d'un organisme de promotion des exportations.
- Élimination des barrières tarifaires au commerce.
- Élimination des barrières techniques au commerce.
- Développement des droits de propriété intellectuelle.

Dans le domaine de la promotion du secteur privé :

- Réaliser des taux de croissance positifs de la productivité totale des facteurs.
- Accroître la compétitivité et la productivité des institutions et entreprises du secteur privé.
- Déclencher un développement économique durable et créer des opportunités d'emploi en favorisant l'essor d'un secteur privé compétitif, en particulier pour les femmes (ne détenant que 10% des emplois dans le secteur privé).
- Améliorer le secteur financier: soutenir les nouvelles entreprises, les entreprises en expansion et les industries innovatrices, en particulier les PME ; améliorer la récupération des prêts infructueux.
- Exploiter des synergies avec le 6^e programme-cadre et les coopérations en matière de recherche en finançant des actions innovatrices afin d'accroître le potentiel d'investissement.

e) Indicateurs de performance

- Taux de croissance de la productivité totale des facteurs.
- Taux de croissance des investissements directs étrangers, investissements privés/total des investissements, prêts au secteur privé/total des prêts.
- Nombre de nouvelles entreprises.
- Nombre de femmes employées.
- Taux de croissance des investissements dans l'industrie.
- Taux de croissance des exportations industrielles vers des marchés traditionnels et non traditionnels.

f) Budget indicatif

40 M€.

2. SOUTIEN AU SECTEUR SOCIAL

2.1 Contexte et justification

Dans le but d'atténuer l'impact social des réformes fiscales et économiques en Jordanie, le gouvernement jordanien et la CE ont approuvé, dans le cadre du Programme indicatif national (PIN) pour 2002-2004, deux projets dans le domaine social visant à contribuer à une stratégie à long terme devant améliorer les conditions de vie des segments appauvris de la population et

appuyer la réintégration des travailleurs déplacés dans la vie économique dans le contexte de la restructuration et de la privatisation des industries.

Afin d'identifier des stratégies pour permettre à la CE d'apporter un soutien à la réduction de la pauvreté en Jordanie, une étude sur la pauvreté a été réalisée, englobant une analyse de la pauvreté, des stratégies de réduction de la pauvreté, du contexte institutionnel en Jordanie et des stratégies applicables pour réduire la pauvreté en Jordanie.

En vue d'atténuer l'impact de la guerre en Iraq sur l'économie jordanienne et en réponse à une demande du gouvernement jordanien, la CE a consenti à réorienter l'assistance initialement prévue dans le PIN 2002-2004 en allouant un programme d'aide budgétaire d'urgence d'un montant de 35 M€. Cette contribution devrait appuyer les efforts du gouvernement pour compenser les conséquences de la guerre.

Cependant, malgré cette assistance, la Jordanie devra poursuivre ses efforts pour favoriser le développement social et économique et mieux répondre aux besoins sociaux essentiels de ses citoyens. Le Plan social et économique national et le Programme jordanien de réduction de la pauvreté représentent des pas importants vers la réduction de la pauvreté et le développement social. Les résultats macroéconomiques des efforts de transformation de la Jordanie sont encourageants. Cependant, le développement social reste encore à la traîne, tandis que la pauvreté et le chômage se maintiennent à un haut niveau. Selon les objectifs définis dans NSEP, le gouvernement jordanien vise à réduire la pauvreté à moins de 8% et le chômage à 11,3% d'ici à 2006. Le NSEP insiste également sur l'importance de l'amélioration des performances des administrations locales et de l'implication de celles-ci dans les efforts de lutte contre la pauvreté et d'augmentation du niveau de vie à l'échelle nationale.

2.2 Objectifs spécifiques

- Assurer la stabilité sociale par des politiques globales de développement social visant à faire progresser la société tout entière.
- Améliorer la qualité des services publics afin de renforcer et d'accroître la qualité de vie des familles et des individus en investissant dans le développement des ressources humaines et de leurs capacités.
- Combattre la pauvreté et le chômage en participant activement au développement des communautés locales et contribuant à l'utilisation durable des ressources naturelles.

2.3 Description du programme

Dans le contexte de la nouvelle programmation pour 2005-2006, la CE est disposée à continuer à soutenir les efforts nationaux de lutte contre la pauvreté en Jordanie. Son soutien devrait se baser sur les informations fournies par l'étude d'identification déjà réalisée. La nouvelle assistance communautaire dans ce domaine devrait, idéalement, soutenir les réformes gouvernementales en accordant une aide financière à un programme de réduction de la pauvreté basé sur des objectifs concrets et s'inscrivant dans un cadre spécifique convenu.

Conformément au NSEP, les réformes structurelles, pour être efficaces, devront intégrer la bonne gouvernance et la décentralisation, y compris le renforcement de méthodes véritablement participatives. À côté du secteur public, les organisations de la société civile sont des acteurs importants du développement social et politique.

2.4 Résultats attendus

- Une stratégie globale claire pour répondre aux besoins des groupes les plus vulnérables sur le plan économique et social (parmi ces groupes, les besoins des femmes en particulier doivent être considérés).
- Réduction de la pauvreté et du chômage en Jordanie.
- Développement de la cohésion sociale.
- Renforcement du rôle des communautés locales dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement social et de l'utilisation durable des ressources naturelles.

2.5 Indicateurs de performance

- Taux de chômage inférieur au niveau actuel de 15,3%.
- Nombre de personnes couvertes par les mécanismes de réduction de la pauvreté, en particulier dans les zones très pauvres.
- Amélioration des indicateurs sociaux dans les zones rurales par rapport aux indicateurs dans les zones urbaines.
- Nombre d'emplois créés, en particulier dans des petites et moyennes entreprises.

2.6 Budget indicatif

42 M€.

3. SOCIÉTÉ DU SAVOIR

3.1 Recherche et innovation

a) Justification

Le développement économique est conditionné par la participation à l'économie basée sur le savoir et plus particulièrement par le développement d'une société du savoir et des compétences de la main d'œuvre en Jordanie.

Une culture de l'innovation est essentielle à l'élaboration de produits et de services compétitifs par les entreprises jordaniennes dans le contexte de la nouvelle politique de voisinage. Malgré l'importance de ce secteur, aucun programme correspondant n'a été inclus jusqu'à présent dans la coopération financière bilatérale de l'UE avec la Jordanie.

En vue d'accélérer la croissance économique le présent exercice de programmation offre l'opportunité de reconsidérer cette question.

L'accord de coopération scientifique proposé entre l'UE et la Jordanie fournit un cadre utile pour cette priorité. Le 6^e Programme de développement de la recherche et de la technologie (RDT) de l'UE offre une opportunité majeure dans ce contexte. Ce programme, qui couvre la période 2002-2006, prévoit la participation de la Jordanie, de l'UE et d'autres pays partenaires méditerranéens à tous les instruments servant à promouvoir une vaste gamme d'activités, alors que dans le passé, leur participation était limitée à des activités spécifiques.

Malgré tous les programmes communautaires déjà ouverts à la Jordanie, une approche stratégique cohérente et intégrée apparaît absolument nécessaire pour promouvoir la participation jordannienne dans le domaine de la recherche et de l'innovation. La compétitivité des entreprises et les emplois qu'elles peuvent créer dépendent dans une large mesure du

développement de la recherche et de la technologie. Le RDT est aussi essentiel pour appuyer d'autres politiques nationales.

Les déséquilibres spécifiques affectant les chercheurs féminins seront traités.

b) Objectifs spécifiques

- Participation accrue des chercheurs jordaniens à des projets européens de recherche et développement.
- Absorption de diplômés scientifiques et techniques hautement qualifiés, ce qui permettrait de s'attaquer à un point spécifique du problème chômage.
- Amélioration de l'image de la Jordanie à l'étranger en tant que site compétitif pour la fabrication de produits techniquement avancés.

c) Description du programme

Le soutien sera apporté sous forme d'assistance technique, incluant des activités de jumelage, et sous forme d'aide financière dans les domaines suivants :

- Développement d'un centre national structuré, agissant comme point de contact et responsable de diffuser des informations sur les activités et projets communautaires entrepris dans le domaine de la recherche et du développement. Ce centre se chargera de fournir des informations à la communauté scientifique jordanienne.
- Sensibilisation et orientation adéquates de participants potentiels à un réseau de services d'aide qui pourrait être établi pour promouvoir la participation des centres industriels et technologiques de la Jordanie au 6^e programme-cadre de RDT et à d'autres instruments existants.
- Formation de responsables de la politique scientifique et d'administrateurs d'activités de recherche en matière de gestion de contrats internationaux dans le domaine de la recherche.
- Identification, de concert avec le gouvernement jordanien, de besoins spécifiques en aval pour promouvoir l'innovation dans le secteur privé afin de bénéficier plus pleinement du 6^e programme-cadre de RDT et de son successeur.
- Encouragement de séjours de chercheurs jordaniens dans les organisations de recherche des États membres par la participation aux actions Marie Curie prévues dans le 6^e programme-cadre de R&D en faveur de la mobilité, formation, transfert de connaissances et reconnaissance de l'excellence. La réintégration de ces chercheurs dans leur pays d'origine sera incluse dans les bourses accordées afin d'encourager les chercheurs à planifier la durée de leur séjour en Europe et donc à développer les capacités de recherche de leur pays d'origine.
- Promotion de l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour favoriser le développement socio-économique. Les actions dans ce domaine pourraient se concentrer sur l'amélioration de la qualité des services, la sensibilisation sur leurs avantages et une série d'autres actions coordonnées, servant par exemple à encourager les investissements dans le secteur des TIC.
- Soutien à l'introduction des systèmes de télécommunication à large bande entre les universités et les centres de recherche, en complétant éventuellement le réseau transeuropéen.

d) Résultats attendus

- Participation accrue des chercheurs et laboratoires jordaniens au 6^e programme-cadre de RDT ainsi qu'à d'autres programmes européens dans le domaine de la recherche.
- Participation accrue aux actions Marie Curie favorisant la mobilité des chercheurs.
- Intensification de la coopération scientifique avec les pays européens.

e) Indicateurs de performance

- Nombre de chercheurs et de laboratoires jordaniens participant au 6^e programme RDT.
- Nombre de projets présentés dans le cadre d'autres programmes européens dans le domaine de la recherche.

f) Budget indicatif

5 M€.

3.2 Enseignement supérieur: programme TEMPUS IV

a) Contexte et justification

Compte tenu du rôle important de l'enseignement supérieur dans le développement des ressources humaines et des compétences professionnelles, d'une part, et des échanges dans la promotion de la compréhension entre les cultures, d'autre part, une coopération plus étroite s'impose entre l'UE et la Jordanie dans le domaine de l'enseignement supérieur. De plus, le développement de la formation professionnelle est nécessaire dans le contexte des réformes économiques afin d'aider à accroître la compétitivité des secteurs industriels. Considérant le succès du programme TEMPUS durant les exercices précédents, il est proposé d'étendre ce programme. Les déséquilibres spécifiques affectant les étudiants et enseignants féminins seront également traités.

b) Objectifs spécifiques

L'extension du programme TEMPUS est destinée à renforcer et à approfondir l'ensemble du tissu de relations entre les pays éligibles grâce à l'accent mis sur la coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur. Cela favorisera significativement la réalisation des objectifs sociaux et culturels du processus de Barcelone, appuiera le système jordanien d'enseignement supérieur et encouragera la mobilité des enseignants et des étudiants.

c) Description du programme

L'extension de TEMPUS permettra à la Jordanie d'avoir accès au programme Tempus IV. Cette extension englobe la participation à des projets européens conjoints (actions communes d'éducation et de formation, mesures de réforme et de développement de l'enseignement supérieur, promotion de la coopération entre les universités, l'industrie et les institutions, mobilité du personnel et des étudiants des institutions d'enseignement supérieur).

Les enseignants, chercheurs, formateurs, cadres administratifs des universités, fonctionnaires supérieurs des ministères, planificateurs de l'enseignement et d'autres experts peuvent bénéficier de bourses d'études pour couvrir les frais de visites destinées à promouvoir la qualité, le développement et la restructuration de la formation et de l'enseignement supérieurs.

d) Résultats attendus

- Poursuite du soutien à la réforme, au développement et à la gestion des structures et établissements d'enseignement supérieur.
- Développement de formations conférant les qualifications requises dans le contexte de la réforme économique : amélioration des liens entre le système de formation supérieure et l'industrie.
- Renforcement de la collaboration entre les communautés universitaires de l'UE et de la Jordanie et entre le secteur de l'enseignement supérieur et le reste du monde.
- Élaboration de programmes communs de formation et de qualification dans des domaines prioritaires.
- Meilleur accès des femmes aux programmes de recherche et de mobilité.

e) Indicateurs de performance

- Participation des Jordaniens à TEMPUS et notamment des femmes.
- Application et intégration des compétences dans le système éducatif et industriel (suivi des bénéficiaires des programmes de l'UE)

f) Budget indicatif

3 M€.

4. DÉVELOPPEMENT DE LA DÉMOCRATIE, DROITS DE L'HOMME, BONNE GOUVERNANCE

4.1 Contexte et justification

Dans le partenariat euro-méditerranéen, la question des droits de l'homme et de la bonne gouvernance a toujours été un enjeu très important dans nos relations avec les pays méditerranéens.

La création d'un espace de paix et de stabilité, basé sur les principes des droits de l'homme et de la bonne gouvernance, occupe une place de premier rang parmi les objectifs de l'Accord d'association et de la nouvelle politique de voisinage.

Dans sa communication intitulée "Donner une nouvelle impulsion aux actions menées par l'UE dans le domaine des droits de l'homme et de la démocratisation", la Commission souligne combien il est important d'améliorer le dialogue entre l'UE et ses partenaires méditerranéens sur les questions des droits humains. Cette communication est cohérente avec le rapport de 2002 du PNUD sur le développement des droits humains dans le monde arabe, approuvé par la Jordanie.

Durant les dernières années, la Jordanie a accompli des progrès significatifs et investi de grands efforts dans la promotion et le renforcement du respect des droits humains, de la démocratisation et de la bonne gouvernance : Amélioration de la gestion des affaires publiques et des conditions démocratiques, promotion de la participation de la société civile y compris des femmes dans la vie politique et économique, protection des femmes et des enfants, droits civils et développement social.

En 2003, la CE a financé un projet de 2 M€ visant à promouvoir les droits humains et la démocratie en Jordanie, par le biais d'organisations non gouvernementales et communautaires. Ce projet est le premier de ce type jamais entrepris entre la CE et un pays partenaire dans la région méditerranéenne au titre d'un mécanisme de financement bilatéral.

Dans le contexte de la nouvelle programmation, la CE est disposée à soutenir les efforts nationaux entrepris en faveur d'actions destinées à améliorer la gouvernance au sens large. Les actions accompagneront les axes prioritaires de la réforme jordanienne.

4.2 Objectifs spécifiques

L'objectif principal est d'appuyer les efforts engagés par la Jordanie pour faire avancer ses réformes politiques en vue de l'instauration d'une société plus démocratique, notamment par les moyens suivants :

- Sensibiliser le public sur les principes démocratiques et les droits humains.
- Promouvoir la liberté d'expression, d'opinion, d'association et de rassemblement.
- Accroître la qualité et l'indépendance des médias, renforcer les droits des femmes et la participation féminine à la vie politique, sociale, administrative et économique.
- Mettre en place un système judiciaire moderne, conformément aux instruments internationaux pertinents sur la protection des droits fondamentaux et des droits de la défense.

4.3 Description du programme

Compte tenu de l'engagement des autorités jordaniennes à poursuivre les réformes entreprises dans les domaines des droits de l'homme, de la gouvernance et de la démocratisation, les actions pourraient être concentrées dans les domaines suivants :

- Reconnaissant le rôle et l'importance d'un cadre légal approprié pour attirer les investissements nationaux et étrangers, le gouvernement a défini un plan stratégique de deux ans pour le développement d'un système judiciaire et légal indépendant, fiable et compétent en Jordanie. Dans ce domaine, la CE pourrait apporter une contribution en vue de soutenir les efforts de la Jordanie pour renforcer les capacités administratives et de formation dans le domaine judiciaire et augmenter l'efficacité du système des tribunaux. L'apport d'une assistance pourrait être aussi envisagé au niveau de l'amélioration de l'indépendance de l'appareil judiciaire et de l'application du système légal, par exemple par une police civile.
- Une autre priorité de l'agenda du gouvernement est le développement de médias indépendants. Parmi d'autres mesures, le gouvernement est disposé à développer le **Haut conseil des médias** pour aider à mettre en place une politique moderne en matière de médias, axée sur des transformations qualitatives dans la structure légale, réglementaire et professionnelle du secteur des médias en Jordanie.
- Dans le domaine des droits humains et de la société civile, la Jordanie a accompli, au fil des ans, d'importants progrès en matière de défense des droits humains, en particulier avec la création du **Centre national des droits de l'homme**. D'autres actions sont nécessaires pour promouvoir les femmes et améliorer la participation de la société civile, en particulier dans le but de sensibiliser davantage les citoyens sur leurs droits et leurs devoirs et sur l'égalité de droit des femmes.

- Le gouvernement souhaite également concentrer l'attention sur la réforme des partis politiques et du **système électoral** afin de renforcer la vie démocratique en Jordanie. Plus spécifiquement, des actions sont nécessaires pour modifier la loi électorale et le système des partis dans le but de permettre le développement de partis politiques forts.
- En ce qui concerne la participation de la **société civile**, des activités intensives ont été menées dans le cadre des organisations non gouvernementales. Cependant, de grands efforts sont encore nécessaires en vue de permettre à la société civile et aux ONG d'opérer plus efficacement.
- Des actions appuyant l'application de la législation dans le domaine de démocratisation et des droits humains pourraient aussi être envisagées dans le cadre du programme de soutien à **l'Accord d'association**. Une attention spéciale sera accordée au développement institutionnel et à la coopération dans le domaine de l'application de la législation, en employant des instruments flexibles tels que les jumelages entre administrations et les échanges d'employés supérieurs de la fonction publique et de la justice.

D'une façon plus générale, les questions relatives à l'intégration de la bonne gouvernance, de la démocratisation et du dialogue stratégique avec la société civile sont essentielles pour toute une série de secteurs. Ces principes devraient être analysés durant le processus d'identification, d'évaluation et de mise en œuvre des divers projets et programmes. La coopération de la CE devrait être toujours fondée sur ces principes et contribuer autant que possible à la réalisation de ces objectifs.

4.4 Résultats attendus

- Sensibilisation accrue de l'opinion publique dans les domaines de la bonne gouvernance et des droits de l'homme, dans l'administration et le secteur privé.
- Amélioration des garanties conférées à l'appareil judiciaire dans tous les aspects du secteur (indépendance, transparence, efficacité).
- Lois et règlements plus libéraux dans les domaines de l'information et des communications.
- Participation plus efficace de la société civile dans la promotion des développements sociaux.
- Réforme de la loi électorale et des partis politiques.
- Plus grande liberté de réunion et d'association.
- Participation accrue des femmes à la vie économique, sociale administrative et politique du pays.

4.5 Indicateurs de performance

- Nombre de femmes élues dans les assemblées locales et au Parlement national; nombre de femmes entrepreneurs et de représentantes féminines dans les associations/chambres professionnelles.
- Création de mécanismes et adoption de législations pour la protection des droits humains.
- Nombre de plaintes déposées par des citoyens au Centre national des droits de l'homme.
- Accès croissant des citoyens à la justice.
- Mécanismes assurant la participation de la société civile.

4.6 Budget indicatif

5 M€.

5. QUESTIONS TRANSVERSALES

Comme dans l'exercice de programmation précédent, il conviendra d'œuvrer pour la réduction des disparités entre les genres dans tous les programmes financés par la CE en accordant une attention spéciale aux droits et besoins des femmes, afin de renforcer leur rôle dans la vie économique et leur permettre de bénéficier d'un soutien social approprié. Le gouvernement de la Jordanie a recommandé un certain nombre de politiques et de programmes destinés à améliorer le statut des femmes. Cependant des inégalités significatives continuent d'exister et des actions s'avèrent nécessaires pour identifier les problèmes et proposer des solutions.

Le développement durable, la bonne gouvernance environnementale et la prévention contre la détérioration de l'environnement sont des questions transversales qui devront être prises en considération dans tous les projets et programmes financés par la CE.

Budget et phases du programme

PRIORITÉS STRATÉGIQUES/ PROGRAMME	MONTANT INDICATIF	
	2005	2006
<u>Priorité 1</u>: Promotion de l'Accord d'association UE-Jordanie / Soutien à la préparation à la politique de voisinage: <ul style="list-style-type: none">• Soutien à la politique de voisinage par le biais de l'Accord d'association.• Facilité de réforme sectorielle.	10 M€ 40 M€	5 M€
<u>Priorité 2</u> : Soutien au secteur social		42 M€
<u>Priorité 3</u>: Développement de la société du savoir <ul style="list-style-type: none">• Recherche et innovation.• Programme TEMPUS.	2	5 M€ 1 M€
<u>Priorité 4</u>: Assistance technique au développement de la démocratie, bonne gouvernance et droits de l'homme	3 M€	2 M€
Montant total en millions €: 110 M€	55 M€	55 M€

Indicateurs relatifs à la déclaration du millénaire

Indicateurs	1995	1999	2000
1. Proportion de la population disposant de moins de 1 \$ par jour	≤2,0	n.a.	n.a.
2. Prévalence de la malnutrition infantile (% des enfants de moins de 5 ans)	6,4	n.a.	n.a.
3. Taux de mortalité parmi les enfants de moins de 5 ans (sur 1.000)	34,2	31,3	30,3
4. Taux net d'inscription à l'école primaire	67,5	93,6	n.a.
5. Pourcentage des cohortes atteignant la 5ème classe	n.a.	97,7	n.a.
6. Ratio filles/garçons dans les écoles primaires et secondaires	96,5	96,5	n.a.
7. Proportion de naissances assistées par du personnel de santé qualifié	97,0	n.a.	n.a.
8. Proportion des enfants de moins de 1 an immunisés contre la rougeole	92,0	94,0	n.a.
9. Prévalence du VIH parmi les femmes âgées de 15 à 24 ans	n.a.	n.a.	n.a.
10. Proportion de la population ayant un accès durable à une source d'eau saine	n.a.	n.a.	96,0

Source: Banque mondiale/MDG

Situation économique

Jordan - Selected Economic Indicators, 1997-2002

	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003
Real GDP growth (in %)	2,1	3,1	2,9	3,1	4,2	4,2	5,1	4,0
Unemployment rate (ILO definition)	12	13,2	13,4	13,5	13,7	14,7	15,0	15,0
CPI inflation (end of year; in %)	65	3	3,1	0,6	0,7	1,8	1,8	2,5
Broad money (end of year; % change)	-0,9	7,6	6,3	15,5	7,6	5,8	7,0	12,8
Consolidated government balance (% of GDP)	-7,4	-7,3	-9,7	-7,0	-8,9	-8,1	-10,2	-13,3
Current account balance (% of GDP)	-3,2	0,4	0,3	5,4	0,7	-0,1	4,9	8,0
Official net international reserves (end of year)								
In millions of US dollars	2.055	2.436	1.988	2.770	3.441	3.174	4.100	
In months of imports of G&NFS	4	5	4	6	7	6		
Public external debt (% of GDP) (end of year)	110,3	101,9	96,3	96,6	79,2	76,1	77,6	73,4
Debt service (in % of exports of GNFS)	25,7	23,1	23,3	22,9	20,6	20,4	18,8	21,2
Exchange rate (dinar/EUR) ¹ (end of year)	0,96	0,9	0,83	0,7	0,7	0,6	0,7	0,8
Real effective exchange rate (annual change in %, 1990=100)	104	114	113	124,0	134,0	143,0	134,0	131,0
Population (thousands)	4.325	4.459	4.597	4740,0	4887,0	5031,0	5307,0	5460,0

Source : National sources, WB, IMF.

¹Exchange rate dinar/USD is fixed at 0,71.

**Coopération de la CE et d'États membres avec la Jordanie - Décaissements planifiés pour 2003
(M€)**

Secteurs	CE	B	DK	D	EL	E	F	IR	I	L	NL	A	P	FI	S	UK	Total
Éducation							0,43								2,44	0,02	
Santé						*	0,09								0,04		
Eau et assainissement	2,00						6,08		20,0								
Gouvernement et société civile	0,55								0,2							1,46	
Infrastructures et services sociaux	0,99																
Transport et stockage																	
Services financiers et bancaires	21,78																
Entreprises/secteur privé									5,0								
Énergie															4,00		
Agriculture, foresterie, pêche						*	0,10										
Commerce et tourisme	3,72					*											
Protection de l'environnement							0,04										
Genre							0,03										
Subventions aux produits de base																	
Aide budgétaire /PAS	30,00																
Aide alimentaire																	
Allégement de la dette																	
Aide d'urgence							1,30										
Soutien aux ONG						0,50			2,0							0,26	
Autres						1,37	0,48									2,43	
Total	59,03	0		27,0	0,22	1,87	8,68		27,2		na	0			6,48	4,17	

* Inclus dans «autres».

Filename: jordanie_nip05_06_fr.doc
Directory: H:\30 - EUROMED
Template: C:\Documents and Settings\kinsesh\Application
Data\Microsoft\Templates\Normal.dot
Title: Partenariat Euro-Med Jordanie Programme Indicatif 2005-2006
Subject: Partenariat Euro-Med Jordanie Programme Indicatif 2005-2006
Author: European Commission
Keywords: Partenariat Euro-Med; Jordanie Programme Indicatif 2005-
2006;
Comments:
Creation Date: 29/06/2004 9:28 AM
Change Number: 2
Last Saved On: 29/06/2004 9:28 AM
Last Saved By: kinsella
Total Editing Time: 0 Minutes
Last Printed On: 29/06/2004 11:02 AM
As of Last Complete Printing
Number of Pages: 26
Number of Words: 9.872 (approx.)
Number of Characters: 56.275 (approx.)